

<p>Date Convocation 28/04/2025</p> <p>Date Affichage 30/04/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>07</td></tr><tr><td>- absents</td><td>04</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	07	- absents	04	<p>Le 6 Mai Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 7 : Laurent CHAUVET, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Michel BRUNEAU, Isabelle CADOU, Emmanuel MAILLARD, Didier MARTIN, Carole CHARUAU, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 4 : Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Sophie FERRY.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	07								
- absents	04								

VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL, 24 IMPASSE DE FAUX GIROSE (LOTISSEMENT DE KER BORN)

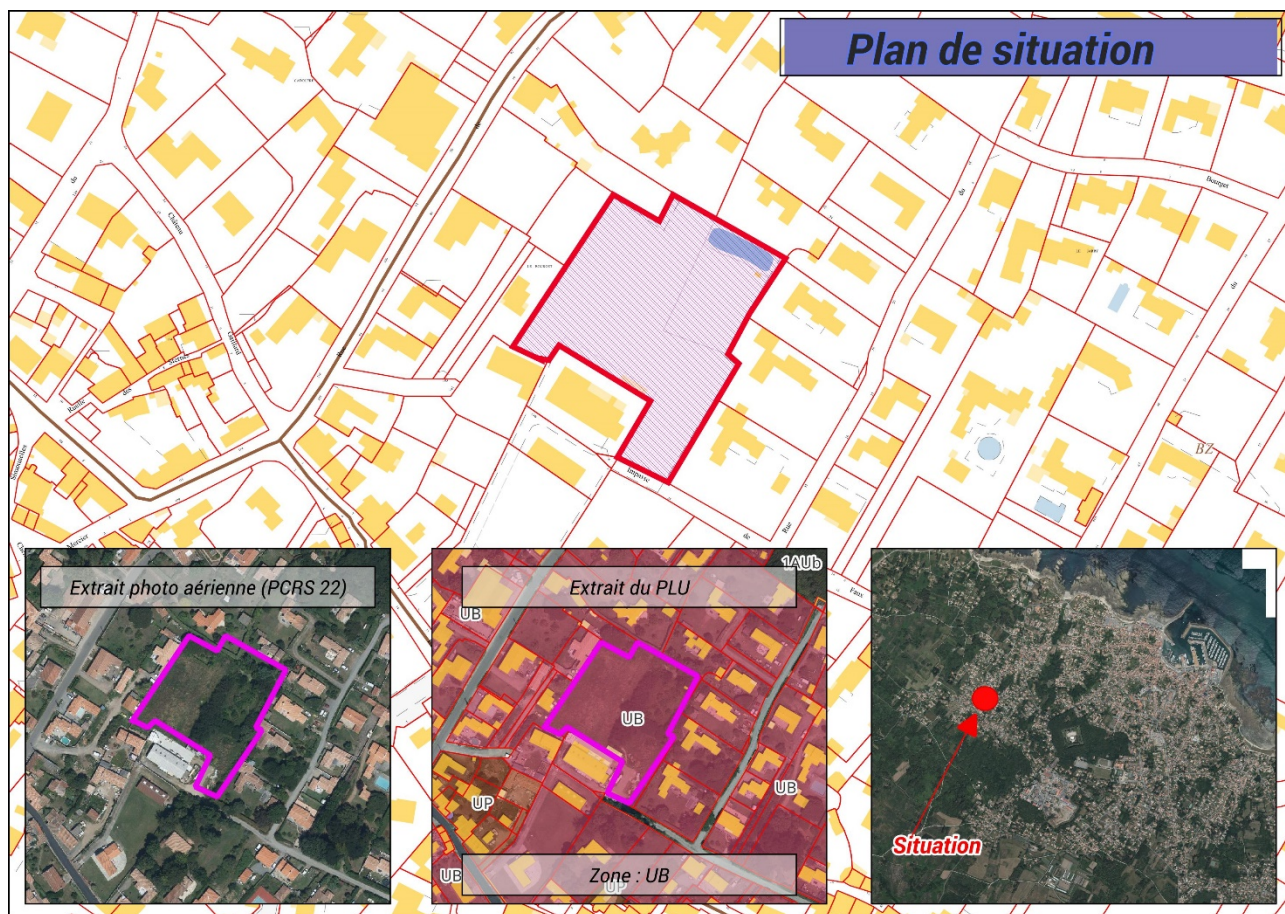
Rapporteur : Isabelle CADOU

Cette délibération annule et remplace la délibération DEL/NN/10/07/148 (cause : complément des noms des acquéreurs) de Juillet 2024

La Commune, afin faire face aux tensions importantes quant à l'accès au logement pour une population aux revenus moyens et modestes, au regard de l'évolution des prix fonciers et immobiliers constatés, s'efforce de permettre l'accès à la propriété.

Un projet de lotissement, porté par un promoteur privé, n'avait pas abouti. La Commune a alors fait le choix de reprendre le portage du projet (en le modifiant quelque peu) pour satisfaire les acquéreurs en attente.

Aujourd'hui, il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer pour la cession d'un des neuf biens (2 étant conservés par la Commune) situé dans ce lotissement.



Plan de situation

Description du bien :

Référence cadastrale : 113 BZ 379

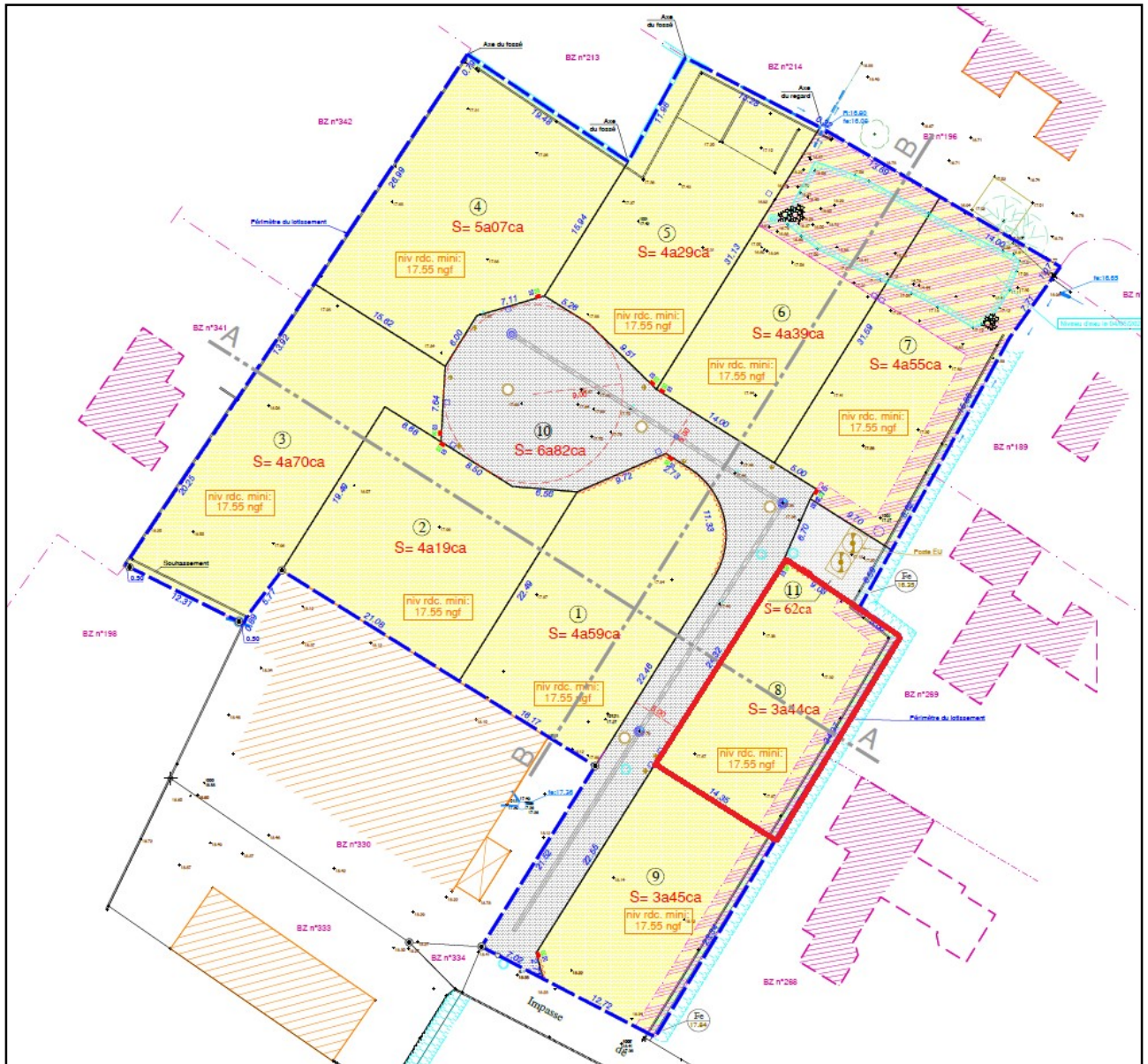
Superficie : 344m² ;

Prix de cession (net vendeur) : 69.495,00 € ;

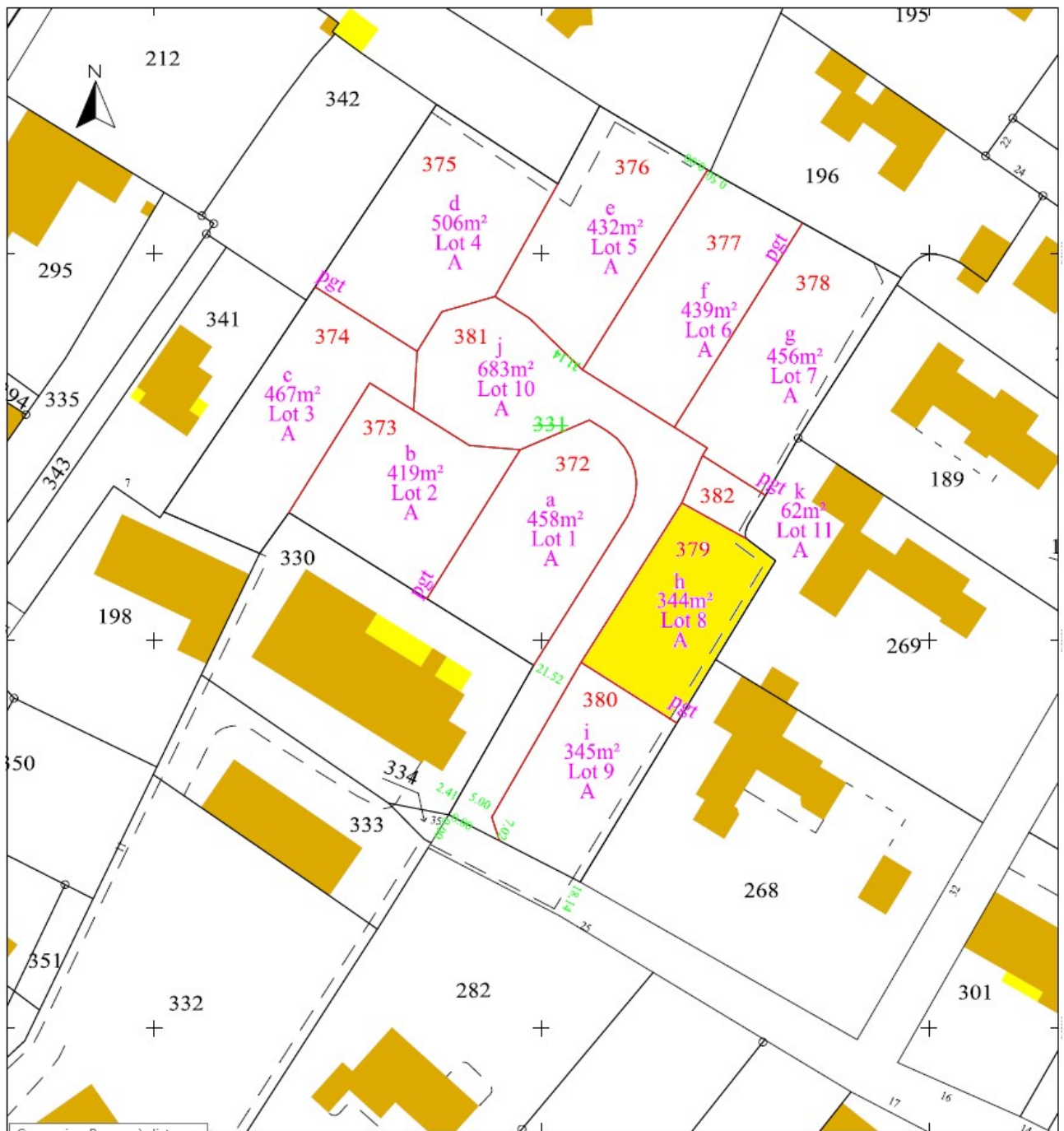
Adressage : 24 impasse de FAUX GIROSE ;

Zonage Plan Local d'Urbanisme : UB.

Acquéreurs : M. Liam DELAVEAU et Mme Pauline ARNAUD.



Extrait du plan du lotissement (Lot 8) – avant bornes et surfaces définitives



Plan cadastral à jour

Considérant la reprise du projet initial par la Commune (avec conservation des acquéreurs initialement inscrits),

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu le permis d'aménager PA 08511320C0006 accepté le 23 juin 2020, transféré à la Commune le 4 juillet 2022 et modifié le 15 mars 2024 ;

Vu l'avis du service des Domaines référencé 2024-85113-48253 en date du 3 juillet 2024 ;

DÉLIBÉRATIONS

Vu l'arrêté de vente des lots référencé 24/280 en date du 3 juillet 2024 ;

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (23 POUR) :

- **CEDE** l'immeuble cadastré 113 BZ 379 - 344m² à M. Liam DELAVEAU et Mme Pauline ARNAUD au prix de 69.495,00 €. (*Les frais inhérents à l'acte, seront pris en charge par l'acquéreur*) ;
- **AUTORISE** madame la maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- **INSCRIT** la recette de cette cession aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget Lotissement 2025*].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU